

Procès verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 janvier 2020 au nombre des conseillers en exercice (10) prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Ginals, sous la présidence de Mme Cécile LAFON, Maire.

Date de convocation à la séance : 23 janvier 2020.

Sont présents : Mmes Cécile LAFON, Maire ; Evelyne ARDOUREL ; Brigitte COUTANCIER ; Michèle GAUNE ; Yolande GIROUSSENS.

MM. André VIVEN, 1^{er} adjoint ; Jean COUTANCIER, 2eme adjoint ; Damien CABADY ; Jean-Louis CADILHAC ; Claude DANIE.

Mme le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h.

M. Jean Coutancier est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du Conseil du 12 novembre 2019
- Délibération pour modification des statuts de la Communauté de Communes QRGGA suite à la gestion de la grotte du Bosc.
- Délibération pour modification des statuts de la Communauté de Communes QRGGA suite à la prise de la compétence facultative « création, gestion et fonctionnement d'un tiers lieu situé sur la commune de Caylus ».
- Divers.

Approbation du compte rendu du conseil du 12 novembre 2019

Le compte rendu du Conseil du 12 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Délibération pour modification des statuts de la Communauté de Communes QRGGA suite à la gestion de la grotte du Bosc.

Mme le Maire expose que le Conseil communautaire de QRGGA a adopté une modification de ses statuts de manière à pouvoir exploiter le site touristique de la grotte du Bosc.

Elle détaille le projet de mise en valeur du site tel qu'il a été présenté au Conseil communautaire . Elle rappelle que les modifications de statuts de la Communauté de Commune doivent être également adoptées par les Conseils municipaux et présente au vote l'approbation de cette modification.

A l'unanimité, le Conseil approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes QRGGA telle qu'elle a été exposée.

Délibération pour modification des statuts de la Communauté de Communes QRGGA suite à la prise de la compétence facultative « création, gestion et fonctionnement d'un tiers lieu situé sur la commune de Caylus ».

Mme le Maire expose que le Conseil communautaire de QRGGA a adopté une modification de ses statuts de manière à pouvoir créer et gérer un tiers lieu situé sur la commune de Caylus.

Elle précise que ce tiers lieu a pour objectifs, sans que cela soit limitatif :

- D'installer un « Fab Lab » (espace dédié à la fabrication numérique)
- De créer un espace public numérique pour la formation à distance
- D'ouvrir à la location un espace de co-working et de bureaux

Elle souligne l'intérêt que ce projet présente pour l'attrait du territoire auprès des professionnels et des étudiants désireux de s'y installer ou de s'y maintenir.

Comme indiqué dans la délibération précédente, cette modification des statuts de la QRGGA doit être approuvée par les Conseils municipaux. Mme le Maire soumet au vote cette approbation.

A l'unanimité, le Conseil approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes QRGGA telle qu'elle a été exposée.

Questions diverses

Mme le Maire commente brièvement l'évolution de la trésorerie nette dont dispose la commune. Elle souligne que cette trésorerie s'est améliorée significativement entre 2008 et 2019.

Mme le Maire indique qu'une étude préliminaire à été réalisée sur l'opportunité de créer un site de production d'électricité photovoltaïque. Cette installation, de puissance limitée, pourrait être implantée sur le parking du cimetière de St Igne et consisterait en la création d'une ombrière sur une partie du parking.

La séance est levée à 19h42.

